



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

19 mai 2020

La CRE se réjouit de l'élection de Jean-Laurent LASTELLE à la vice-présidence du CEER



Jean-Laurent LASTELLE, membre du collège de la CRE, a été élu Vice-président du Conseil européen des régulateurs de l'énergie (CEER), lors de l'Assemblée générale de l'association mardi 12 mai 2020, pour un mandat de deux ans et demi. Né le 29 mars 1981, Jean-Laurent LASTELLE est diplômé de Sciences-po Paris et ancien élève de l'ENA (promotion République). Conseiller puis Directeur adjoint de cabinet de Claude Bartolone à l'Assemblée nationale entre 2013 et 2017, il a été nommé commissaire de la CRE en juin 2017 pour une durée de 6 ans.

Le CEER, association créée en 2000, est la voix des régulateurs nationaux de l'énergie en Europe. Ses membres et observateurs sont les organes statutaires indépendants responsables de la régulation de l'énergie dans 39 pays européens. Le CEER, installé à Bruxelles, traite un large éventail de questions énergétiques, notamment les marchés de détail et les consommateurs, les réseaux de distribution, les réseaux intelligents, la flexibilité, la durabilité et la coopération internationale.

Le nouveau comité de direction du CEER sera composé, à partir du 1<sup>er</sup> juin 2020 de :

- **Présidente** : Annegret Groebel (BNetzA – Allemagne)
- **Vice-présidents** : Jean-Laurent Lastelle (CRE – France), Rolands Irklis (SPRK - Lettonie), Koen Locquet (CREG - Belgique) et Wolfgang Urbantschitsch (E-Control - Autriche).

Contacts presse :

Anne MONTEIL : 01.44.50.41.77 – [anne.monteil@cre.fr](mailto:anne.monteil@cre.fr) et Anne DELAROCHE : 01 44 50 42 72- [anne.delaroche@cre.fr](mailto:anne.delaroche@cre.fr)

*Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.*